

NOTICE D'INFORMATION

I. OBJET

CADENCE EDUCATION PLUS est un contrat nominatif mixte proposé par YAKO AFRICA.

II. CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

- Âge de souscription : Minimum 18 ans, Maximum 55 ans
- Aucun questionnaire médical à remplir (Sauf cas exceptionnels)

III. COTISATIONS

La cotisation est fixée en fonction de l'âge de l'assuré, du capital et de la durée du contrat.

Ainsi :

- Le capital minimum est 1 000 000 FCFA
- La durée minimum 10 ans
- La prime minimum 8 080 F CFA

IV. CAPITAUX GARANTIS

- Au terme du contrat : versement du capital garanti
- Décès toutes causes de l'assuré : versement d'un capital obsèques, puis versement de rentes annuelles jusqu'au terme du contrat, puis versement du capital garanti.

* MAJORIZATION DU CAPITAL GARANTI

- Conformément aux articles 81 et suivant du code CIMA, l'ensemble des assurés de YAKO AFRICA participent aux bénéfices techniques et financiers réalisés par la compagnie.
- Chaque année 85% des bénéfices financiers et 90% des bénéfices techniques sont versés dans une provision pour participation aux excédents. Sur cette provision et par décision du conseil d'administration de YAKO AFRICA, seront prélevées chaque 1er janvier, les sommes nécessaires à l'augmentation des capitaux garantis des contrats en cours.

* DISPONIBILITÉ DE L'ÉPARGNE

- Possibilité de rachat partiel après 24 mois de cotisation effective
- Un rachat total du contrat peut être effectué à compter du 24ème mois de cotisation.

V. FONCTIONNEMENT

* EFFET CONTRAT

Le contrat prend effet à compter du paiement de la première cotisation.

VI. CLAUSE BÉNÉFICIAIRE

- Le bénéficiaire du contrat est le souscripteur tant qu'il est en vie.
- En cas de décès du souscripteur avant le terme du contrat, le capital acquis est versé aux personnes désignées par le souscripteur dans la clause bénéficiaire figurant au contrat.
- Le souscripteur est libre de désigner le(s) bénéficiaire(s) qu'il veut. La clause bénéficiaire doit être précise et sans équivoque.
- En cas de non-désignation expresse de bénéficiaire(s), est (sont) considéré(s) comme bénéficiaire(s), l'(es) ayants droit légal (légaux).
- À tout moment, la clause bénéficiaire peut être modifier en informant YAKO AFRICA par écrit.

Protection des données à caractère personnel

Les informations collectées sur ce bulletin feront l'objet d'un traitement destiné à établir et gérer exclusivement votre contrat CADENCE EDUCATION PLUS.

Ces données seront conservées pour une durée de 10 années après l'échéance du contrat, nécessaires au respect des délais de prescription. Les destinataires de ces données sont les services de YAKO AFRICA.

Conformément à la loi N° 2013-450 du 19 Juin 2013, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-nous adresser un courriel à dpo@yakoafricassur.com accompagné de tout moyen permettant d'établir l'identité de la personne. En signant dans la rubrique signature, vous consentez de façon expresse et éclairée aux traitements de vos données par les services concernés.

Pour toutes réclamations, veuillez nous contacter par téléphone ou par email

© Produit conçu et mis en vente par la cellule Stratégie & Développement de YAKO AFRICA

Société Assurance et Réassurance VIE au capital de 5.000.000.000 F CFA, abrité à hauteur de 3.000.000.000 F CFA. Entreprise régis par le code des Assurances CIMA. Siège Social: ABIDJAN-PLATEAU - Immeuble Woodin Center - 5^e étage Avenue Nogoli - 01 B.P. 11885 Abidjan 01
Tél.: (225) 27.20.22.94.64 / 27.20.33.15.00 / 27.20.25.90.85 - Fax: (225) 27.20.22.95.92
E-mail : info@yakoafricassur.com - RCCM : CI-AIJ-09-M2-483 - C.C. N°9511213V